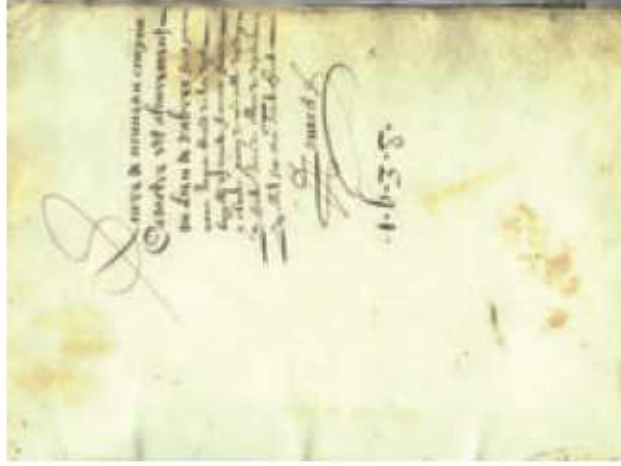


## Des feuilles d'impôt venues du passé ...



l'impôt dû par chaque propriétaire, le "compoix" décrit avec précision les biens de chaque tenancier. Celui de Vabres date de 1638 (année de naissance de Louis XIV) et comporte une soixantaine de feuillets rédigés recto-verso.

Ce registre officiel comprend trois parties :

- Un sommaire récapitulant les noms des propriétaires et le montant annuel de la taille due.
  - Des explications sur la procédure employée pour établir le compoix, en nommer les responsables et définir les méthodes utilisées pour évaluer les biens.
  - Une dernière partie avec une page consacrée à chaque propriété, qui les localise, les décrit et les qualifie.
- Les compoix étaient réécrits entièrement toutes les deux générations environ. Dans l'intervalle, les modifications de propriété étaient ajoutées en surcharge.

### Le compoix de Vabres est traduit

La lecture du compoix de Vabres est laborieuse : au-delà de la calligraphie qui oblige à déchiffrer chaque mot, le texte fourmille d'abréviations, d'archaïsmes et de tournures dialectales, sans parler de l'étrangeté du système de mesure et des numérotations en chiffres romains.

Quelques passionnés ont traduit ce registre afin que tout un chacun puisse s'immerger dans ce témoin du passé de notre village.

**P**armi les archives de la commune de Vabres, on peut trouver un document venu d'un lointain passé : il s'agit de l'ancêtre du cadastre qui s'appelait alors "compoix".

Sous l'Ancien Régime, la taille est le principal impôt direct qui permet depuis 1439 d'entretenir l'armée royale. Elle est établie par les États provinciaux pour chaque communauté. Dans le sud de la France, la taille est dite "réelle" car son montant annuel est fonction des biens de chaque foyer. Elle s'applique à tous les propriétaires de biens fonciers non nobles. Pour répartir le plus justement possible